



## Compte-rendu du CTPD du 04/03/2010

Après lecture de la déclaration liminaire ci-dessous, nous avons abordé l'ordre du jour.

### ***CHORUS : HARMONISATION NON PARTAGÉE***

Madame la Présidente,

L'uniformisation du traitement de la dépense publique au travers de CHORUS répond dorénavant aux règles comptables internationales définies sur le mode libéral.

Parfaitement intégré aux exigences de la LOLF, ce système d'exploitation CHORUS est d'ailleurs mis en place pour répondre aux mêmes standards internationaux libéraux, basés sur la notion du coût/rendement.

La CGT est évidemment attachée à l'efficacité de la dépense publique. Pour autant, cette efficacité de la dépense publique doit être, selon la CGT, appréciée au regard de la satisfaction des besoins sociaux. Ce n'est pas l'objectif de la LOLF et de son nouvel outil CHORUS, tournés prioritairement vers la réduction de la dépense publique au profit d'une minorité.

Concernant les personnels, les conséquences de la mise en place de CHORUS sont importantes. Les premiers collègues impactés seront ceux des services de la « Dépense de l'Etat ».

Outre la réduction au plan national de l'implantation de ces services et du nombre d'emplois, il est prévu l'intégration par voie de détachement de fonctionnaires des catégories A, B et C d'autres ministères dans les Centres de Services Partagés (CSP) CHORUS et services facturiers.

Le caractère interministériel de ces structures et la réduction du nombre d'emplois inhérente, répondent à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), et plus particulièrement à son volet Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (RÉATE).

A l'évidence, la loi dite de mobilité du 3 août 2009, ainsi que le projet de décret du 11 février 2010 relatif à la réorientation professionnelle dans la fonction publique de l'Etat vont dans les faits être appliqués contrairement à vos allégations. Les dernières datent du CTPD du 9 février dernier : vous nous indiquiez alors que les personnels de la DRFIP ne seraient pas concernés par le pilotage préfectoral des ressources humaines. Depuis, un projet de décret, présenté en conseil des ministres, conforte les préfets de région dans ce rôle. Il vous faudra bien composer, voir vous soumettre à cette réalité.

Vous voilà au pied du mur, les personnels se feront leur opinion à la lumière de vos actes!

## **Adoption du PV du CTPS de la DSF Nord Lille du 12 mai 2009 :**

Approbation à l'unanimité.

La CGT constate qu'il manque encore les PV du Trésor et de Nord Valenciennes

### **Point d'information sur la mise en place des SIP au 1er avril 2010 :**

- **SIP/SIE LE QUESNOY**

- 

Le SIP sera constitué de 8 emplois ex-DGI (2B,6C) et 3 de l'ex-CP (1B, 2C). Il est envisagé une caisse unique (SIE/SIP) puisque les fonctionnalités de medoc le permettent désormais.

Pour l'implantation du SIP, les travaux sont terminés : il reste à changer la porte pleine séparant les box de réception par une porte vitrée ainsi que la porte d'accès à l'escalier. Une vidéo surveillance est prévue couvrant les zones sombres et en respect des règles édictées par la CNIL (sas d'entrée/couvrant les 2 entrées caisse)

La CGT dénonce le défaut d'accessibilité du site aux handicapés qu'ils soient contribuables ou collègues. Aucune amélioration n'est pour l'heure envisagée, la mise en place du SIP/SIE dans cet immeuble est une solution « globalement insatisfaisante » selon l'expression même de la direction. La question du relogement est toujours envisagée sur Le Quesnoy, dès qu'une possibilité sera offerte.

Concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, une opération d'audit est en cours mais uniquement pour les « gros » sites. L'administration attend courant 2010 les préconisations de la société auditrice, les travaux devant être réalisés pour 2015 dernier délai.

En matière de caisse, la « cible logique » est la caisse commune mais en fonction des contraintes particulières elle n'existe pas partout. Exemples : Hazebrouck, Dunkerque, Roubaix, Lomme.

Les horaires d'ouverture au public sont calqués sur ceux de l'ex-CDI 8h30/12h et 13h30/16h30 soit 6h30 d'amplitude, l'objectif est l'uniformisation sur l'ensemble des sites dans l'intérêt de l'usager.

Pour l'administration, les horaires de la caisse ne posent pas de problème au seul agent prévu sur ce poste.

La CGT a réclamé que soit constituée une équipe de caisse sur chaque site pour ne pas faire peser sur un seul agent les contraintes liées à ce poste (horaires, absences, congés..)

- **SIP/SIE AVESNES SUR HELPE**

Composition du SIP : 12 agents ex-DGI (2B,10C) et 1 agent ex-CP

La Trésorerie d' Avesnes Municipale (composée de 5 agents) viendra s'installer et aura la gestion de la caisse commune. Pour la DRFIP, la gestion commune de la caisse ne pose pas de problème dans la mesure où le SIE n'enregistre qu'une dizaine d'opérations par jour. 6 postes de travail ont été créés mais 5 seront pourvus car il n'y aura qu'un seul agent à la caisse au lieu de 2 initialement prévus.

Nous avons fait remarquer qu'un seul agent C recouvrement arrivait sur le SIP pour 21943 articles.

En période de charge, il pourra être fait appel aux agents de renfort de l'ex-CP.

Concernant la vidéo surveillance, la CGT demande qu'une information sur la sécurité soit faite aux chefs de service : il s'agit de ne pas détourner la fonction première de sécurisation pour cliquer les personnels par caméras interposées.

## • SIP CAMBRAI

Concernant les charges de travail, la CGT dénonce le fait que l'administration sous évalue intentionnellement les données et ignore les chiffres avancés par les Organisations Syndicales; l'administration les considère « anecdotiques voire marginales » et n'admet qu'une marge d'erreur de l'ordre de 1%.

Concernant les travaux, l'administration a constaté à l'ouverture du chantier des éléments amiantés non identifiés (en fait des plaques de plafond friables si percées, cassées ou sciées); le diagnostic d'avant travaux réalisé par la société SOCOTEC n'était pas complet. Le chantier a été stoppé le 10 février. Une mesure de fibres amiantées dans l'air ambiant a été réalisée suite au déplacement des lères plaques. D'après l'administration rien n'a été décelé dans le rapport d'expertise. Pourtant, des travaux de désamiantage ont commencé le lundi 1er mars.

La CGT se demande comment il a pu y avoir un nuage de poussières le 15 février, veille de la visite de Mme REISMAN, si le chantier a été stoppé le 10.

L'administration ignore tout du dégagement de poussières du 15 février.

Pour la CGT la situation est donc encore plus grave qu'elle ne pensait. Elle remet donc aujourd'hui officiellement des demandes de « certificat de présence dans un bâtiment lors de travaux susceptibles d'avoir généré une dispersion de fibres d'amiantes » signées des collègues de Cambrai et ce pour le problème décelé le 15 février.

Devant l'attitude désinvolte de l'administration, la CGT a tenu à rappeler que ces certificats ont été créés sous la pression des Organisations Syndicales précisément pour les cas de suspicion d'exposition, ce qui est dorénavant le cas à Cambrai. La CGT exige que ces certificats soient fournis aux personnels. Elle informe l'administration qu'elle déposera ces demandes également au Comité Hygiène et Sécurité Départemental, et si besoin au CHS Ministériel. La CGT demande à ce que l'inspecteur hygiène et sécurité soit averti avant les travaux et exige d'être informée des suites de « l'incident » du 15 février.

Les représentants de la CGT ont accusé la DRFIP de minimiser la présence d'amiante sur le site de Cambrai afin de ne pas retarder l'implantation du SIP au 1er avril.

Il nous a été répondu qu'une réunion de chantier devait se dérouler le mardi 09 mars avec les entreprises concernées et qu'une décision serait prise à cette occasion et dont nous serions informés.

## **CHORUS :**

L'administration présente l'application informatique CHORUS.

Mise en place à la DRFIP du Nord 01/01/2011.

C'est d'abord une concentration des tâches de saisie au sein de Centre de Services Partagés (CSP), une spécialisation pour certains départements sur un type de dépense. Exemple : les opérations de dépenses du Ministère de la Défense seront localisées dans le Pas de Calais (CSP à Arras) avec extension des missions actuelles des « services dépenses de l'Etat », avec adjonction de Services Facturiers.

Les problèmes identifiés par l'administration tiennent dans le calibrage des ressources, l'organisation des métiers et la localisation du nouveau service.

Concernant les ressources, les charges nouvelles émanant des autres ministères devraient être suivies des emplois afférents sous la forme de détachements dans les cadres du Trésor, le volume d'emplois estimé est d'une trentaine d'agents (l'administration centrale ayant estimé le nombre d'actes CHORUS à 3.000 par agents et par an).

Cible pour la DRFIP du nord : identifier les agents qui vont suivre leurs missions pour Chorus au 30 juin 2010.

La CGT soulève le problème de définition des charges, par exemple à la Défense on se réfère au nombre de factures et non au nombre d'actes « CHORUS »...

Concernant la localisation, le nouveau service doit se trouver dans un bâtiment domanial et à proximité du Service Financier.

La CGT précise que la spécialisation « Défense » du Pas de Calais n'empêcherait pas la création d'un service facturier à Cambrai.

La CGT y voit là (cf déclaration liminaire) l'un des aboutissements de la RGPP et de la RéATE.

Le ministère de la Fonction Publique (dont notre ministre M. Woerth a également la charge) se servira de la loi sur la mobilité en lien avec la Bourse Régionale sur l'Emploi Public pour constituer ces pôles interministériels (comme Chorus) par voie de détachement (l'article 5 de la loi du 03 Août 2009 relative à la mobilité est notamment cité dans les documents de travail Chorus).

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- L'administration informe le comité de la mise en place d'un service interministériel des pensions à Lille, reprenant les dossiers de Châlons en Champagne et d'Amiens, ce qui ferait passer le nombre de dossiers de 180.000 à 320.000. La mise en place devrait être achevée en octobre 2011, et même anticipée si possible en juillet 2011.
- La CGT pose le problème du désamiantage partiel du rez-de-chaussée du bâtiment de Roubaix. L'administration répond qu'une 1ère réunion a eu lieu le 2 mars 2010 avec l'entreprise. Elle organisera une réunion d'information avec les personnels dès que possible.
- La CGT est intervenue concernant les nouvelles modalités de badgeage imposées aux agents de la « division immobilier ». En effet dorénavant il est demandé à ces agents de badger directement sur leur lieu de mission, et non plus sur leur lieu de travail avant de

se rendre en mission. Pour la CGT il y a deux modalités en cas de mission :

- soit le badgeage sur le lieu de travail avant de se rendre en mission
- soit le forfait journalier.

L'administration répond qu'elle clarifiera la situation auprès des agents, que cette modalité de badgeage n'était qu'une proposition faite dans l'intérêt des personnels.

- La CGT est intervenue également concernant le problème de l'installation de la caisse à Tourcoing.

L'administration répond que la caisse sera située au 1er étage en haut de l'escalier, les ouvrants donnant sur la terrasse seront sécurisés de l'intérieur.

- La CGT est intervenue au sujet du transfert des collègues de la Trésorerie Grand Lille vers le SIP de Lomme pour avoir de plus amples informations.

L'administration répond qu'une réunion aura lieu.

Vos représentants CGT :

Christine BASSEUX  
Philippe DEFOSSEZ  
Denis MONIER  
Laury DELEMME  
Jean Rémy VANDEVOORDE

Mathias WATTELLE  
Gérard MAYOR  
Jean-Marie MASSE  
Michaël WICKE  
Nicolas MARCEDDU